

Formulaire d'inscription 2017 / 2018

À renvoyer au CDRP 21

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Sexe : Féminin Masculin

Renouvellement : Oui Non

Adresse :

.....

CP : Ville :

Mail :@.....

Les membres de la famille (conjoint/concubin, petits-enfants et enfants de moins de 25 ans) compris dans la licence familiale (FR / FRA / FMPN / FRAMP) sont :

1/ Nom **Prénom**

Sexe : F M Date naissance

2/ Nom **Prénom**

Sexe : F M Date naissance

3/ Nom **Prénom**

Sexe : F M Date naissance

4/ Nom **Prénom**

Sexe : F M Date naissance

5/ Nom **Prénom**

Sexe : F M Date naissance

Bulletin d'adhésion 2017 / 2018

A renvoyer à :

FFRandonnée Comité Côte-d'Or
Côte-d'Or Randonnée
9 rue Jean Renoir - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 41 48 62 – Mél. : cote-dor@ffrandonnee.fr
www.cotedor-randonnee.com

Je souscris à la licence

(Adhésion à Côte-d'Or Randonnée incluse : 3€ individuelle, 6€ familiale)

Individuelle

IR – 25,85 €

IRA – 28,00 €

IMPN – 38,00 €

Familiale

FR - 51,25 €

FRA – 55,80 €

FMPN – 75,80 €

FRAMP – 34,60 €

Je note que la licence est valable jusqu'au 31/08/2018 et que l'assurance rattachée est valable jusqu'au 31/12/2018

Je souhaite m'abonner à *Passion Rando magazine* pour 4 numéros trimestriels au tarif préférentiel de 6 €

▶ Je joins un chèque de € (montant total)
Libellé à l'ordre de Côte-d'Or Randonnée

Le certificat médical

C'est ma **première demande de licence** : je joins un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre datant de moins d'1 an.

Je renouvelle ma licence. Mon certificat médical est valable 3 ans sous conditions :

J'ai répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé ci-joint. Je transmets la présente attestation en même temps que ma demande de renouvellement de licence et je n'ai pas à fournir de nouveau certificat médical.

J'ai répondu OUI à une ou plusieurs questions, je joins un **certificat médical**.

Partie à conserver par l'adhérent

Questionnaire de santé « QS-SPORT »

Préalable au renouvellement de licence

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**.

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

1| Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? **OUI** **NON**

2| Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? **OUI** **NON**

3| Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? **OUI** **NON**

4| Avez-vous eu une perte de connaissance ? **OUI** **NON**

5| Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? **OUI** **NON**

6| Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? **OUI** **NON**

A CE JOUR

7| Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ? **OUI** **NON**

8| Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? **OUI** **NON**

9| Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? **OUI** **NON**

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

La licence FFRandonnée et ses garanties

Licences individuelles	Licences familiales
IR – assurance responsabilité civile (RC)	FR – responsabilité civile (RC)
IRA – assurance RC + accidents corporels (AC)	FRA – assurance RC + accidents corporels
	FMPN – assurance RC + AC + Multi loisirs Pleine Nature
IMPV – assurance RC + AC+ Multi loisirs Pleine Nature	FRAMP – Monoparentale (RC + AC)

Domaine des garanties	IR/FR	IRA/ FRA/ FRAMP	IMPV/ FMPN
Activités assurées • Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier • Cheminement sur sentiers balisés ou non et hors sentiers, y compris sur des sentiers possédant des aménagements destinés à faciliter la progression (échelles et mains courantes) et sur la neige, sans limite d'altitude en montagne, à pied, avec raquettes à neige, ski de fond ou marche nordique. • le trajet A / R « domicile – lieu de la randonnée » est couvert, en complément de l'assurance automobile obligatoire MAIS SONT EXCLUS : Les parcours exigeant un matériel spécifique de sécurité à la haute montagne (alpinisme, glacier, via ferrata, escalade)	●	●	●
Complément IMPV (Multi loisirs Pleine Nature) • La randonnée alpine et de montagne avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation P.D. (Peu Difficile) de l'échelle internationale de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné. • Des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ou ski de randonnée, ski alpinisme, snowboarding, snowkite), activités nautiques : (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer, canyoning, raft, hotdog, descente en rivière avec canoë biplace insubmersible, nage en eau vive), courses et autres formes de randonnée, course d'orientation, trail, cyclotourisme : exclus cyclo-cross et piste VTT de descente et BMX, randonnée équestre).	Néant	Néant	●
Nature et montants des garanties	IR/FR	IRA/ FRA/ FRAMP	IMPV/ FMPN
Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés • Tous dommages confondus : 15 000 000 €. • Dommages matériels et immatériels consécutifs résultant d'accident et d'incendie ou dégâts des eaux, hors des locaux permanents : 3 000 000 €. • Dommages aux biens confiés : 50 000 € (franchise 50 €).	●	●	●
Frais de recherche et de secours : 7 500 € Défense pénale et recours contre un tiers : 50 000 € (franchise : Néant)	●	●	●
Accidents corporels • Décès (frais d'obsèques) 5000 €. • Invalidité permanente : - jusqu'à 65% : sur la base de 20 000 € x taux d'invalidité. - de 65 à 100% : versement intégral de 30 000 €. • Frais de traitement (sous déduction des prestations sociales et mutualistes) : - 150 % du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale - prothèses dentaires : 200 € par dent (maximum 4) - lunetterie : 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille. - autres prothèses : 200 € • Remboursement des frais médicaux prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale : à concurrence de 1500 € - Frais de transport : 1 500 €. Autres frais : 1500 €	Néant	●	●
Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à l'activité : 600 € (franchise 30 €).	Néant	●	●
Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que : • La maladie ou l'accident survient en France métropolitaine ou à l'étranger, entraîne une hospitalisation y compris en ambulatoire, et le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et à 90 jours en France • Rapatriement et transport sanitaire (frais réels) • Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire : - 15 nuits d'hôtel à 200 €, soit 3000 € • Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour)(frais réels) • Rapatriement du corps (frais réels) • Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 20 000 € • Avance de caution pénale à l'étranger : 50 000 € • Retour anticipé du bénéficiaire	Néant	●	●
Pour toute question concernant vos garanties d'assurance contactez : Mutuelle des Sportifs 01 53 04 86 16 ou : contact@grpmds.com			

Le but de l'association Côte-d'Or randonnée

- Permettre aux randonneurs qui pratiquent seuls, en famille ou entre amis, de prendre une licence à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), dans une association dite « classique ».
- Soutenir l'action des bénévoles : notamment en matière d'aménagement, de balisage et d'entretien des sentiers.
- Défendre la pratique de la randonnée en Côte-d'Or et en France.

L'association **Côte-d'Or Randonnée** ne propose pas de programme de randonnées.



Pourquoi se licencier ?

Adhérer à Côte-d'Or Randonnée c'est :

- Bénéficier d'une **assurance** adaptée en France et à l'étranger (responsabilité civile et accidents corporels).
- **Soutenir la FFRandonnée** dans ses missions de **balisage** et d'**entretien** des **sentiers** de randonnée pédestre.
- Participer aux randonnées inter-associatives en Côte-d'Or et en Bourgogne.
- Être informé de l'actualité de la randonnée en Côte-d'Or grâce à la Gazette et au site internet du CDRP 21.
- Bénéficier de **réductions** auprès des partenaires de la FFRandonnée comme Azuréva, Cap France, VTF, VVF, Club du Soleil, Odésia, Clubaventure,, Touristra, Ternélia, Etc...
- Accéder aux formations dispensées aux niveaux départemental et régional :
 - > Stage de balisage, pour ceux qui souhaitent s'investir dans l'action du CDRP 21 en matière d'aménagement et d'entretien des sentiers.
 - > Stage de formation aux premiers secours, adaptés à la pratique de la randonnée.
 - > Stage d'initiation à la lecture de carte et à l'orientation.
 - > Stage de formation animateur de randonnée niveau 1.
 - > Stage de sensibilisation et d'initiation au bivouac en milieu enneigé.
 - > Stage animateur raquettes / milieu enneigé
 - > Stage de formation animateur de randonnée niveau 2, agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Côte-d'Or Randonnée

Bulletin d'adhésion 2017-2018



Ensemble, protégeons les sentiers de Côte-d'Or

